

Département
VENDÉE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Commune de
SOULLANS

Séance du 7 avril 2022
Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de la convocation du conseil : 1^{er} avril 2022
Nombre de conseillers présents : 18

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 20 h 00, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. - M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. - MM. GUILBAUD L-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. - LEROY D. - Mmes DILLET S. - ROUXEL M. - MM. TESSIER P. - LIAIGRE T. - Mmes MARTINEAU C. - BAUDRY K. - JOLLY F. - Mme ROUSSET C. - VILLERET L.

Absents : M. RELET J-M. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. - M. BLANDINEAU M. qui a donné pouvoir à Mme DILLET S. - M. BERTHOMÉ F. qui a donné pouvoir à M. CHOUIN J.F. - Mme BRILLET L. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A-D. - Mme CHEVRIER B. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A-D. - Mme RAYMOND G. qui a donné pouvoir à M. CHOUIN J.F. - Mme PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T. - Mme MOUSSEAU D. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. - M. HERCBERG F. a donné pouvoir à Mme ROUSSET C.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2022.31 - Vote des subventions de fonctionnement aux associations

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur les demandes de subventions formulées par les associations et organismes divers.

Il est précisé que les conseillers qui exercent, ou dont les membres de la famille exercent, des responsabilités dans une association susceptible de percevoir une subvention communale ne prennent part ni au débat, ni au vote concernant l'attribution de cette subvention.

Mme THOUZEAU J., Mme ROUXEL M. et M. CROCHET B. quittent la salle.

Le dossier a été présenté en commission « Finances » le 21 mars 2022.

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- **D'ATTRIBUER** aux associations et organismes divers une subvention conformément aux tableaux ci-dessous :

DESIGNATION	PROPOSITION 2022 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES	
Hirondelles Soullandaises Basket Club	4 128
Danses 2000	1 505
Hirondelles Soullandaises Football	2 795
Tennis Club Soullandais	688
SOUS-TOTAL	9 116
ASSOCIATIONS CULTURELLES	
Bibliothèque Municipale Soullandaise	1 200
Les Tréteaux Soullandais	387
Soullans Animation Tourisme	2 200
SOUS-TOTAL	3 787
ASSOCIATIONS SCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRE	
Amicale de l'école publique	410
SOUS-TOTAL	410
ASSOCIATIONS SOCIALES/SOLIDARITÉ/3ème AGE	
ADMR de Soullans	9 400
ACPG CATM SOULLANS	80
SOUS-TOTAL	9 480
ORGANISMES DÉPARTEMENTAUX ET DIVERS	
Secours catholique	300
SOUS-TOTAL	300

Soit un montant total de subventions de 23 093 €.

- **D'IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits figurant au budget de la commune chapitre 65 – article 6574.

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

